

Procès-verbal de la session **ORDINAIRE** tenue le **2 DÉCEMBRE 2013 à 19 h 30** au centre administratif, salle du conseil, sis au 15 rue Caron à Kingsey Falls.

Sont présents :

Micheline PINARD-LAMPRON,	mairesse;
Alain DUCHARME,	conseiller;
Luc DUVAL,	conseiller;
Krystel HOULE-PLANTE,	conseillère;
Marie-Josée PLEAU,	conseillère;
Christian TISLUCK,	conseiller.

Est absent :

Christian CÔTÉ,	conseiller.
-----------------	-------------

Assiste également à la session :

Gino DUBÉ,	greffier, directeur général.
------------	------------------------------

13,294 OUVERTURE DE LA SESSION

La mairesse, Micheline Pinard-Lampron, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la session à 19 h 30.

13,295 CONFORMITÉ DES AVIS DE CONVOCATION

Le greffier déclare qu'il a signifié conformément à la loi l'avis de convocation aux personnes absentes.

13,296 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La mairesse dépose l'ordre du jour et demande aux membres du conseil s'ils ont des ajouts à formuler.

Les points suivants sont ajoutés aux affaires nouvelles :

26.1 DEMANDE DE RÈGLEMENT D'INTERDICTION DE STATIONNER SUR LA RUE MASSON – Avis de présentation
26.2 AGENDAS DES ENSEIGNANTS – Demande de commandite

13-233 RÉSOLUTION NO 13-233 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

13,297 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 11 NOVEMBRE 2013

La mairesse demande aux membres du conseil s'ils ont des corrections à apporter au procès-verbal de la session ordinaire du 11 novembre 2013.

**13-234 RÉSOLUTION NO 13-234
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
SESSION ORDINAIRE DU 11 NOVEMBRE 2013**

Sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la session ordinaire du 11 novembre 2013 tel que présenté.

13,298 PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame Hélène Couture informe les membres du conseil de son opposition à la demande qui a été faite à la ville d'adopter un règlement interdisant le stationnement sur la rue Masson et leur explique ses raisons.

13,299 COMPTES RENDUS DES ÉLUS

Le conseiller Luc Duval informe les membres du conseil qu'il a participé à une rencontre avec l'architecte concernant la construction du bâtiment de service du parc municipal.

13,300 RAPPORTS DE L'ADMINISTRATION

Les rapports du service d'infrastructures et du service d'urbanisme ont été transmis aux membres du conseil avec l'avis de convocation de la présente session. Aucune question n'est posée.

13,301 COMPTES DU MOIS

**13-235 RÉSOLUTION NO 13-235
ADOPTION DES COMPTES DU MOIS**

Sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter les comptes du mois tels que déposés d'un montant total de **DEUX CENT SEIZE MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE DOLLARS ET SOIXANTE ET ONZE CENTS (216 294,71 \$)**.

Je soussignée, Nathalie Patenaude, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Kingsey Falls dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Nathalie Patenaude, trésorière

13.302 CORRESPONDANCE

Aucune question n'est posée.

13.303 RÉPARTITION DES TÂCHES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Comme la résolution adoptée fait état des tâches des membres du conseil, il est convenu d'adopter une autre résolution pour nommer les représentants de la ville à la Corporation de développement économique.

13-236 RÉSOLUTION NO 13-236
Remplace RÉPARTITION DES TÂCHES DES
R 13-39 MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Une élection a eu lieu le 3 novembre dernier;
- 2 Il y a lieu de procéder à une nouvelle répartition des tâches municipales en fonction des intérêts et des disponibilités des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

1- RÉPARTITION DES TÂCHES. Les tâches municipales sont réparties comme suit :

- | | |
|--|--|
| • Délégué à la MRC d'Arthabaska
Substitut | Micheline Pinard-Lampron
Christian Côté |
| • Parc Marie-Victorin | Christian Tisluck |
| • Embellissement | Micheline Pinard-Lampron |
| • Comité en Vert | Micheline Pinard-Lampron |
| • Gestion des matières résiduelles | Christian Tisluck |
| • Régie intermunicipale d'élimination
des matières résiduelles des Sources
Substitut | Christian Tisluck
Krystel Houle-Plante |
| • Infrastructures municipales | Luc Duval |
| • Service de prévention des incendies | Christian Tisluck
Christian Côté |
| • Maison des jeunes | Luc Duval |
| • Sports et Loisirs | Krystell Houle-Plante |
| • Centre Récréatif Kingsey inc. | Christian Côté |
| • Bibliothèque et CRSBP | Marie-Josée Pleau |
| • Comité consultatif d'urbanisme | Luc Duval
Marie-Josée Pleau |
| • Responsable culturel à la MRC | Micheline Pinard-Lampron |
| • Responsable des questions
familiales et des aînés (RQF) | Micheline Pinard-Lampron |

- Transport adapté Krystel Houle-Plante
- Transport collectif MUNICAR Krystel Houle-Plante
- Société d'initiatives économiques de Kingsey Falls inc. Christian Côté
Alain Ducharme
- Comité de promotion de Kingsey Falls Christian Côté
- Commission pour la tenue de consultations publiques – Élevages porcins Alain Ducharme
Christian Tisluck

- 2- FONCTION DE MAIRE SUPPLÉANT.** Le terme de la fonction de maire suppléant est d'une période d'un (1) an et la nomination d'un candidat se fera tous les ans sans considérer l'ordre des sièges. Christian Côté assurera cette fonction du 1^{ER} janvier au 31 décembre 2014.
- 3- PUBLICATION.** La publication de cette résolution sera effectuée dans l'Écho des Chutes, édition de janvier 2014.
- 4- REMPLACEMENT.** La présente résolution remplace la résolution no 13-39.

**13-237 RÉSOLUTION NO 13-237
NOMINATION DU REPRÉSENTANT
DE LA VILLE À LA CORPORATION DE
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (CLD)
VICTORIAVILLE ET SA RÉGION**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville est membre de la Corporation de développement économique (CLD) Victoriaville et sa région;
- 3 Il y a lieu de nommer les représentants de la ville au conseil d'administration de cette corporation;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- NOMINATION.** Le conseil municipal de Kingsey Falls nomme monsieur Michel Bertrand comme représentant de la Ville de Kingsey Falls au conseil d'administration de la Corporation de développement économique (CLD) Victoriaville et sa région. Le conseil municipal nomme également monsieur Jean-Louis Roberge à titre de représentant substitut.
- 2- COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à messieurs Michel Bertrand et Jean-Louis Roberge et à la Corporation de développement économique (CLD) Victoriaville et sa région.

**13,304 NOMINATION DU SUBSTITUT DE LA MAIRESSE LORS
DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA MRC
D'ARTHABASKA POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER
AU 31 DÉCEMBRE 2014**

**13-238 RÉSOLUTION NO 13-238
NOMINATION DU SUBSTITUT DE LA MAIRESSE
LORS DES SÉANCES DU CONSEIL DE
LA MRC D'ARTHABASKA**

Sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU de désigner monsieur Christian Côté à titre de substitut de la mairesse au sein du Conseil de la MRC d'Arthabaska pour la durée du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014.

**13,305 CRSBP DU CENTRE-DU-QUÉBEC, DE LANAUDIÈRE
ET DE LA MAURICIE INC. – Nomination des
représentants de la municipalité**

**13-239 RÉSOLUTION NO 13-239
CRSBP CENTRE-DU-QUÉBEC, DE
LANAUDIÈRE ET DE LA MAURICIE INC.
NOMINATION DU RÉPONDANT ET DE LA
COORDONNATRICE DE LA BIBLIOTHÈQUE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Une élection générale municipale a eu lieu le 3 novembre 2013;
- 3 Il y a lieu de nommer le nouveau répondant de la ville au CRSBP;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **RÉPONDANT.** Le conseil municipal nomme madame Marie-Josée Pleau, conseillère, à titre de répondant de la bibliothèque municipale auprès de la CRSBP.
- 2- **COORDONNATRICE.** Le conseil municipal confirme la nomination de madame Suzanne Boulet à titre de coordonnatrice de la bibliothèque municipale.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible au CRSBP Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie inc.

**13,306 CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE –
Nomination du Responsable des questions familiales
(RQF)**

**13-240 RÉSOLUTION NO 13-240
NOMINATION D'UN RESPONSABLE
DES QUESTIONS FAMILIALES ET DES AÎNÉS**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Il est important de nommer un élu à titre de responsable des questions familiales et des aînés (RQF) pour agir à titre de porte-parole des familles et des aînés auprès du conseil et de la communauté;
- 2 Ce responsable assume le leadership du développement et du suivi de la politique familiale municipale et de la démarche Municipalité amie des aînés;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **NOMINATION.** Le conseil municipal de Kingsey Falls nomme madame Micheline Pinard-Lampron, mairesse, à titre de Responsable des questions familiales et des aînés (RQF).
- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible au Carrefour action municipale et famille.

**13,307 TRÉSORERIE – Mise à jour des systèmes de taxes à la
consommation – Mandat à la firme Planitaxe (Éthier
Avocats inc.)**

**13-241 RÉSOLUTION NO 13-241
MISE À JOUR DES SYSTÈMES DE TAXES
À LA CONSOMMATION
MANDAT À LA FIRME PLANITAXE (ÉTHIER AVOCATS INC.)**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Aux termes de la résolution no 11-118, la ville avait donné le mandat à la firme Planitaxe (Éthier Avocats inc) de procéder à une analyse du système de taxes à la consommation reliés principalement aux TPS et TVQ;
- 2 Il y a lieu que la ville ait une mise à jour des systèmes de taxes à la consommation;
- 3 La firme Planitaxe (Éthier Avocats inc.) a déposé une offre de services établissant les honoraires de la firme équivalents à 35 %, calculés en fonction des montants récupérés des autorisée fiscales, en capital et intérêts, plus toutes taxes applicables;
- 4 La ville n'aura à déboursier aucuns autres frais de quelque nature que ce soit que ceux prévus dans l'offre de service;

- 5 Lors de son dernier mandat, la ville a récupéré la somme de 16 062,66 \$ en crédits;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **MANDAT.** La Ville de Kingsey Falls mandate la firme Planitaxe (Éthier Avocats inc.) pour procéder à une mise à jour des systèmes de taxes à la consommation relié principalement aux TPS et TVQ, le tout tel que décrit au contrat de services qui fait partie intégrante de la présente résolution.
- 2- **COÛT.** La ville est autorisée à payer des honoraires équivalents à 35 % des montants récupérés des autorisés fiscales.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **SIGNATURES.** La mairesse et le greffier sont autorisés à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution.
- 5- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la firme Planitaxe (Éthier Avocats inc.)

13,308 FORMATIONS DE LA FQM AUX ÉLUS – Participation de Marie-Josée Pleau et Krystel Houle-Plante

**13-242 RÉSOLUTION NO 13-242
FORMATION DE LA FQM AUX ÉLUS
PARTICIPATION DE MARIE-JOSÉE PLEAU
ET KRYSTEL HOULE-PLANTE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Les élus ont l'obligation de suivre une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale;
- 2 Diverses autres formations sont offertes aux élus municipaux par la Fédération Québécoise des Municipalités;
- 3 Les conseillères Marie-Josée Pleau et Krystel Houle-Plante désirent suivre certaines de ces formations;
- 4 Des montants sont prévus au budget pour les formations;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **FORMATION.** Les conseillères Marie-Josée Pleau et Krystel Houle-Plante sont autorisées à participer à la formation « Le comportement éthique ». De plus, la conseillère Marie-Josée Pleau est autorisée à participer à la formation « Rôles et responsabilités des élus ». Ces formations sont offertes par la Fédération Québécoise des Municipalités.

- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **HUIT CENT SOIXANTE-QUINZE DOLLARS (875,00 \$)** plus les taxes applicables pour les frais d'inscription.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

13.309 CONSTRUCTION DU BÂTIMENT DE SERVICE AU PARC MUNICIPAL – Adjudication du contrat

**13-243 RÉSOLUTION NO 13-243
CONSTRUCTION DU BÂTIMENT
DE SERVICE AU PARC MUNICIPAL
CONTRAT À LA FIRME SG CONSTRUCTION**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville désire construire un nouveau bâtiment de service au parc municipal pour remplacer le bâtiment actuel qui ne répond plus aux normes de salubrité et qui ne permet pas d'accueillir les activités de l'OTJ l'été;
- 2 La ville a lancé un appel d'offres public pour la construction du nouveau bâtiment de service;
- 3 La firme SG Construction de Victoriaville a déposé la plus basse soumission conforme;
- 4 Des montants sont prévus a budget pour ce projet;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRAT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à octroyer un contrat à la firme SG Construction de Victoriaville pour la construction du bâtiment de service au parc municipal, le tout tel que prévu à l'appel d'offres no 693274, datée du 11 novembre 2013 et à tous ses addendas. Ce contrat pourra être modifié par les avenants à venir.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme maximale de **QUATRE CENT QUARANTE-NEUF MILLE DOLLARS (449 000,00 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever tous les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **SIGNATURES.** La mairesse et le greffier sont autorisés à signer tout document nécessaire aux fins de la présente résolution.

- 5- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la firme SG Construction.

13,310 FAUCHAGE AUX ABORDS DES CHEMINS MUNICIPAUX – Adjudication du contrat pour 2014 et 2015

Les membres du conseil conviennent d'accorder le contrat pour une seule année.

**13-244 RÉSOLUTION NO 13-244
CONTRAT DE FAUCHAGE AUX
ABORDS DES CHEMINS MUNICIPAUX
À LA FIRME LES DÉBROUSSAILLEURS GSL INC.**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Chaque année, la ville conclut une entente avec un entrepreneur pour le fauchage aux abords des chemins;
- 2 La firme Les Débroussailleurs GSL inc. a présenté offre intéressante pour la ville pour la prochaine année;
- 3 Il y a un montant de 7 800 \$ prévu au budget de l'exercice 2014 pour ces travaux;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRAT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à conclure une entente avec la firme Les Débroussailleurs GSL inc. pour le fauchage aux abords des chemins de la municipalité pour l'année 2014. Les coupes devront être effectuées selon le calendrier suivant :
 - Sur la pente du fossé à compter de l'accotement jusqu'au fond du fossé : avant le 15 juillet 2014
 - Sur l'autre pente du fossé, à compter du dessus jusqu'au fond du fossé : avant le 31 octobre 2014.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **SEPT MILLE SEPT CENT SOIXANTE-HUIT DOLLARS ET SOIXANTE-DIX-HUIT CENTS (7 768,78 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **SIGNATURES.** La mairesse et le greffier sont autorisés à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution.
- 5- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la firme Les Débroussailleurs GSL inc.

13,311 ACQUISITION DE LA RUE DES CÈDRES PHASE 1 ET D'UNE PARTIE DE LA RUE DES MERISIERS AINSI QUE LEURS INFRASTRUCTURES

13,311.1 SIGNATAIRES AU CONTRAT

**13-245 RÉSOLUTION NO 13-245
ACQUISITION DE LA RUE DES CÈDRES PHASE 1
ET D'UNE PARTIE DE LA RUE DES MERISIERS
(LOT 4-1-1) AINSI QUE LEURS INFRASTRUCTURES
SIGNATAIRES**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le conseil municipal a adopté le règlement no 13-04 décrétant l'acquisition de la rue des Cèdres phase 1 et d'une partie de la rue des Merisiers (lot 4-1-1) ainsi que leurs infrastructures;
- 2 Il y a lieu de nommer les signataires pour ce dossier;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **SIGNATAIRES.** La mairesse et le greffier sont autorisés à signer tous les documents nécessaires à l'acquisition de la rue des Cèdres phase 1 et d'une partie de la rue des Merisiers, soit le lot 4-1-1, Rang 12, du cadastre officiel du Canton de Kingsey, circonscription foncière de Drummond.
- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à Me Joanne Fournier.

13,311.2 ANNULATION DES RÉSOLUTIONS N^{OS} 12-156 et 12-173

**13-246 RÉSOLUTION NO 13-246
Annule ACQUISITION DES LOTS 4-1-1 ET 4-1-5
R 12-156 RANG 12 (RUE DES CÈDRES ET TAXE DE PARC)
et R 12-173 ANNULATION DES RÉSOLUTIONS 12-156 ET 12-173**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Aux termes du règlement no 13-04, la ville a autorisé l'acquisition du lot 4-1-1, rang 12, soit la rue des Cèdres phase 1 et une partie de la rue de Merisiers et leur infrastructures;
- 2 La rue des Cèdres n'est plus acquise à titre gratuit;
- 3 Le lot 4-1-5 n'est plus acquis par la ville;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'annuler les résolutions nos 12-156 et 12-173.

13,312 COMITÉ DE PROMOTION DE KINGSEY FALLS – Fête de Noël des enfants

13,312.1 VERSEMENT DE LA SUBVENTION

**13-247 RÉSOLUTION NO 13-247
PARTICIPATION FINANCIÈRE À LA FÊTE
DE NOËL DES ENFANTS ORGANISÉE PAR
LE COMITÉ DE PROMOTION DE KINGSEY FALLS**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le taux de participation à la fête de Noël dépasse toute attente;
- 2 Plusieurs parents souhaitent le retour de l'événement pour 2013;
- 3 Le Comité de promotion est disposé à organiser l'événement;
- 4 Cette contribution financière est prévue au budget;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRIBUTION FINANCIÈRE.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à verser, au Comité de promotion de Kingsey Falls, pour la fête de Noël des enfants, une contribution financière maximale de **TROIS MILLE DOLLARS (3 000,00 \$)**.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à Me Joanne Fournier du Comité de promotion de Kingsey Falls.

13,312.2 UTILISATION D'UN CAMION INCENDIE POUR PARADE

**13-248 RÉSOLUTION NO 13-248
FÊTE DE NOËL DES ENFANTS
UTILISATION D'UN CAMION INCENDIE
POUR UNE PARADE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le Comité de promotion de Kingsey Falls organise une fête de Noël pour les enfants;
- 2 Le comité a demandé à la ville de fournir un camion incendie pour promener le Père Noël dans les rues de la ville;

- 3 Un membre du Service de sécurité incendie est prêt à conduire un camion pour cette activité;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **UTILISATION D'UN CAMION INCENDIE.** Le conseil municipal autorise le Service de sécurité incendie à utiliser un camion incendie pour promener le Père Noël dans les rues de Kingsey Falls lors de la fête de Noël des enfants organisée par le Comité de promotion.
- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise au directeur du Service de sécurité incendie le plus tôt possible.

**13,313 CROIX ROUGE CANADIENNE, DIVISION DU QUÉBEC –
Renouvellement de la lettre d'entente « Services aux
sinistrés »**

**13-249 RÉSOLUTION NO 13-249
CROIX-ROUGE CANADIENNE,
DIVISION DU QUÉBEC
ENTENTE DE SERVICES AUX SINISTRÉS**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La lettre d'entente entre les Services aux sinistrés entre la Croix-Rouge canadienne, Division du Québec et la Ville de Kingsey Falls est échue;
- 2 Il y a lieu de signer une nouvelle entente avec la Croix-Rouge canadienne, Division du Québec;
- 3 La contribution financière relative à cette entente est prévue au budget;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **ENTENTE.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à signer avec la Croix-Rouge canadienne, Division du Québec, une nouvelle lettre d'entente Services aux sinistrés d'une durée de trois ans qui entrera en vigueur à la date de signature par les représentants de la ville.
- 2- **CONTRIBUTION FINANCIÈRE.** La ville est autorisée à verser à la Croix-Rouge canadienne, Division du Québec, une contribution financière pour chacune des années de l'entente, soit :
 - 2013-2014 : **quinze cents (0,15 \$)** per capita;
 - 2014-2015 : **quinze cents (0,15 \$)** per capita;
 - 2015-2016 : **quinze cents (0,15 \$)** per capita.

- 3- **SIGNATURES.** La mairesse et le greffier sont autorisés à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la Croix-Rouge canadienne, division du Québec.

13,314 FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS – Adhésion 2014

**13-250 RÉSOLUTION NO 13-250
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS (FQM)
CONTRIBUTION ANNUELLE 2014**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Il y a lieu de renouveler l'adhésion de la municipalité à la Fédération Québécoise des Municipalités;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian TISLUCK**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **COTISATION 2014.** La ville est autorisée à renouveler son adhésion à la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) et à acquitter la cotisation demandée.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **DEUX MILLE CENT QUARANTE DOLLARS ET SOIXANTE-SEPT CENTS (2 140,67 \$)** taxes incluses pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

13,315 SITE D'ENFOUISSEMENT DE LA RÉGION D'ASBESTOS – Adoption du budget pour l'année 2014

Ce point est reporté à une prochaine session.

13,316 NOM DE LA NOUVELLE RUE

13,316.1 ANNULATION DE LA RÉSOLUTION NO 13-226

**13-251 RÉSOLUTION NO 13-251
Annule NOM DE LA NOUVELLE RUE DES ÉRABLES
R-13-226 ANNULATION DE LA RÉSOLUTION NO 13-226**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Aux termes de la résolution no 13-226, le conseil avait décidé de changer le nom de la « rue des Merisiers » à partir de la rue

Tardif en direction de la rue des Cèdres par celui de la « rue des Érables » et, par conséquent, de modifier les adresses existantes;

- 2 Les locataires et propriétaires de cette section de la rue des Merisiers ont fait état de leur désaccord au conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'annuler la résolution o 13-226.

13,316.2 NOMINATION DE LA RUE DES ÉRABLES

13-252

RÉSOLUTION NO 13-252 NOMINATION DE LA RUE DES ÉRABLES

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 En raison de la construction de la rue des Cèdres, la ville a dû prolonger la rue des Merisiers;
- 2 L'attribution des numéros civiques, à ce jour, ne permet pas de poursuivre la séquence des numéros pour les nouvelles constructions;
- 3 Les futurs développements résidentiels dans ce secteur se feront par le prolongement de cette rue;
- 4 Il y a lieu de donner un autre nom de rue au prolongement de la rue des Merisiers à partir du lot 4-1-1;
- 5 Les noms de rues du secteur avoisinant la rue des Merisiers sont tous identifiés par des essences d'arbres;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **NOMINATION.** Le conseil municipal nomme la rue qui devient le prolongement de la rue des Merisiers, à partir du lot 4-1-1 du rang 12, « rue des Érables ».
- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la Commission de toponymie.

13,317 TOURNOI DE HOCKEY DES POLICIERS PROVINCIAUX DU QUÉBEC, ÉDITIONS 2016, 2017 ET 2018 – Participation financière

Ce point est reporté à la prochaine session du conseil.

**13,318 RÈGLEMENT REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NO 11-05
RÈGLEMENT CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE
DES ÉLUS MUNICIPAUX – Avis de présentation**

**AVIS DE PRÉSENTATION
RÈGLEMENT REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NO 11-05
RÈGLEMENT CODE D'ÉTHIQUE ET DE
DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX**

Suite à la présentation d'un résumé du projet de règlement, avis est donné par **Micheline PINARD-LAMPRON** qu'un **Règlement remplaçant le règlement no 11-05 établissant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux** sera déposé à une session ultérieure.

13,319 LISTE DES CONTRIBUABLES ENDETTÉS ENVERS LA MUNICIPALITÉ

La liste des contribuables endettés envers la municipalité est déposée tel que le prévoit l'article 511 de la *Loi sur les cités et villes*.

13,320 AFFAIRES NOUVELLES

**13,320.1 DEMANDE DE RÈGLEMENT D'INTERDICTION DE
STATIONNER SUR LA RUE Masson – Avis de
présentation**

Après discussion, les membres du conseil concluent que plusieurs rues de la municipalité sont étroites et que d'interdire le stationnement sur la rue Masson causerait un préjudice à d'autres citoyens.

Le conseil ne donne donc pas suite à cette demande.

**13,320.2 AGENDAS DES ENSEIGNANTS – Demande de
commandite**

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande sans y donner suite.

13,321 LEVÉE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 21 h 50.

Micheline Pinard-Lampron
Mairesse

Gino Dubé
Directeur général et greffier

